



Stage enseignement en milieu pénitentiaire dans le Grand Est

Jeudi 18 mars 2021

Une nouvelle circulaire (n° 2020-057 du 9-3-2020) organise l'enseignement en milieu pénitentiaire et définit les relations entre l'administration pénitentiaire et l'éducation nationale. Cette circulaire n'a pas fait l'objet de concertation avec les organisations syndicales et confirme d'une part une régression des conditions de travail des personnels, d'autre part un changement de philosophie de l'enseignement en milieu pénitentiaire.

Ce gouvernement exprime un mépris pour les enseignant.es exerçant en milieu pénitentiaire en dégradant leurs conditions de travail par l'augmentation de leurs obligations de service (+108H) par la baisse de leur salaire (intégration des heures supplémentaires dans les ORS) et par le non versement de l'ISAE. Le MEN ne constraint pas l'administration pénitentiaire à financé des aides administratives pour les responsables leur infligeant de fait une nouvelle surcharge de travail non rémunérée.

Le stage fédéral que nous vous proposons fait suite au stage national organisé le 30 septembre 2020 par le SNUipp-FSU.

Les personnels commencent à s'organiser pour engager une riposte collective avec le SNUipp-FSU, c'est pourquoi nous invitons les collègues exerçant en milieu pénitentiaire (PE ou PLC) au stage syndical qui se déroulera le :

Le jeudi 18 mars 2021

De 10h00 à 12H00 _ et de 14h00 à 16h00

1. Enseignement en milieu pénitentiaire : revendications des personnels ; état des lieux dans le Grand Est
2. Actions collectives : locales et nationales, audience ministérielle, actions FSU.

Le stage sera animé par Serge Bontoux, secteur éducatif ASH du SNUipp-FSU.

Procédure d'inscription :

- 1) envoyer un courrier auprès de son supérieur hiérarchique 1 mois avant (avant le 18 février 2021) : modèle sur le site grandest.fsu.fr
- 2) s'inscrire auprès de la FSU Grand Est pour que le lien vous soit transmis le jour du stage (le lien sera disponible aussi dans cette article le jour du stage). Pour cela cliquer sur le lien dans l'article correspondant Grand Est.